

FORUM DÉCHETS

Bulletin romand d'information sur la diminution et la gestion des déchets

Conciergeries

115/juin 2018

PUSCH

Editorial

Anne-Claude Imhoff
leBird, Prilly

Le métier de concierge subit d'importantes mutations, avec notamment la concurrence des conciergeries privées ou des sociétés de nettoyage. Ces dernières offrent certains avantages, respectivement aux propriétaires et aux régies immobilières: service garanti toute l'année, simplification des contrats de travail, prestations

ciblées comme l'évacuation des déchets encombrants ou le nettoyage des tags, etc. Cependant, un prestataire de service présente le gros inconvénient d'être peu impliqué dans le quotidien du bâtiment, d'avoir une capacité limitée à anticiper les besoins supplémentaires ou à assumer un rôle social auprès des usagers.

Le métier de concierge est souvent solitaire, comme l'est aussi celui d'employé de voirie ou de déchèterie, d'ailleurs. Ces travailleurs de l'ombre accomplissent des tâches difficiles, qui se remarquent surtout quand elles ne sont pas faites. Ils en connaissent le sens et la valeur, mais il est parfois nécessaire de le rappeler à leurs bénéficiaires, c'est-à-dire à tout un chacun.

En plus de leurs employeurs ou de leurs associations professionnelles, les concier-

ges peuvent compter sur d'autres ressources pour les soutenir dans leurs tâches quotidiennes. Ce numéro présente deux exemples: l'Université ouvrière de Genève, qui organise des formations continues pour les concierges d'écoles, de bâtiments communaux ou d'immeubles, et l'entreprise Menegalli, spécialisée dans le matériel de conciergerie. Elle s'engage depuis dix ans dans une stratégie de responsabilité sociétale, laquelle inclut l'usage intelligent des produits et la réduction des emballages.

Notons encore que la question des emballages sera abordée dans le numéro de septembre sous l'angle de la conformité du tri. A toutes nos lectrices et à tous nos lecteurs, nous souhaitons un bel été.

Conciergerie, un métier entre espace privé et espace public

Le rôle d'un concierge ne se résume pas à nettoyer le bâtiment. Il est le lien entre de nombreux acteurs et un point de repère dans le quotidien d'immeubles locatifs, de homes, d'écoles... Son rôle en ce qui concerne les déchets, ou ce qui s'y rattache de près ou de loin, n'est pas négligeable: gestion des conteneurs, relation avec la voirie, les usagers ou la régie, élimination conforme des produits, entretien des espaces verts, etc.



De manière générale, le cahier des charges d'un concierge lui donne la responsabilité de la propreté, de l'hygiène, de la maintenance et des prévisions d'entretien d'un ou plusieurs bâtiments, ainsi que des espaces extérieurs concernés. Il reste cependant difficile de décrire un cahier des charges type, tant les structures qui emploient des

concierges sont différentes, tout comme l'est leur profil, qu'ils soient engagés à temps plein ou partiel, titulaires ou non d'un certificat fédéral de capacité (CFC).

Un CFC, deux orientations

Depuis 2010, il existe un CFC d'agent d'exploitation qui comprend deux orientations: le premier est centré sur la maintenance des bâtiments (conciergerie) et le second sur le domaine extérieur (voirie). L'orientation choisie est inscrite dans le contrat d'apprentissage avant le début de la formation professionnelle initiale. Ce CFC diffère de celui d'agent de propreté, qui se spécialise dans les tâches de nettoyage intérieur et extérieur des bâtiments, établissements hospitaliers ou moyens de transport, avec des approfondissements dans les domaines des travaux spéciaux, de l'hygiène et de l'élimination des nuisibles.

La formation d'agent d'exploitation (voir le site web concierges.ch) reste encore méconnue et de nombreux concierges exercent sans ce titre, soit parce qu'ils en ont un autre (souvent, pour les concierges professionnels, un métier du bâtiment), soit parce qu'ils occupent d'abord une fonction – et l'appartement attribué – avant d'exercer un métier. Ainsi, la plupart des concierges responsables d'immeubles d'habitation ont appris au pied levé les différentes tâches qui leur incombent: entretien du bâtiment (en général, hors chaudières et installations techniques), nettoyage, contacts avec les locataires ou copropriétaires, accueil des fournisseurs, ramassage des feuilles, déneigement ou nettoyage des trottoirs, entretien et logistique des conteneurs de déchets.

Des conteneurs à entretenir

Les modèles de cahier des charges de concierge sont souvent généralistes. Ils indiquent la liste des tâches à réaliser, parfois leur fréquence, mais rarement

La sortie des poubelles est un classique du métier de concierge, dans les communes collectant en porte-à-porte. Mais les concierges, les régies et leurs fournisseurs jouent un rôle central dans d'autres domaines de la gestion durable des bâtiments.

Page de couverture: Le concierge doit régulièrement rappeler les consignes de tri.



«Désherber sans herbicide, c'est possible», rappelle le canton de Fribourg dans ce guide disponible sur www.fr.ch/sen. Les programmes de formation incluent de plus en plus souvent les solutions respectueuses de l'environnement, par exemple celui de «Responsable d'immeubles» proposé par le CEFIL, www.cefil.ch.

la durée moyenne requise pour un travail spécifique ni le matériel ou le service approprié. Dans l'exemple «entretenir les conteneurs», le temps nécessaire variera considérablement selon le type et le nombre de conteneurs, les déplacements pour les sortir avant le passage de la voirie, les lieux disponibles pour leur nettoyage, etc. Le nettoyage des conteneurs confronte les concierges à plusieurs écueils comme l'accès à l'eau courante, la vidange des eaux sales qui ne doivent pas rejoindre les réseaux d'eaux de pluie, ou encore les salissures tenaces difficiles à nettoyer sans mise sous pression.

Selon une enquête réalisée par la société Menegalli (voir également en page 7), la plupart des villes de Suisse romande tolèrent les sacs de protection pour conteneurs (compostables pour les biodéchets). Certaines communes ont aussi des services de nettoyage auxquels les gérances peuvent faire recours pour soulager le travail du concierge, tout en assurant la conformité légale de l'évacuation des eaux de lavage (et éviter par exemple l'emploi d'eau de javel).

Incivilités et rôle des gérances

Dans les communes qui ont remplacé la collecte en porte-à-porte par l'apport en

(Suite en p. 4)



écopoint ou en déchèterie, les concierges sont *de facto* déchargés de cette prestation. Ils se trouveront néanmoins toujours confrontés à certains problèmes dans les sous-sols, les buanderies ou les garages (abandon d'objets ou de déchets, utilisation abusive des poubelles communes, etc.). Pour réduire ces désagréments et assurer un meilleur respect du règlement intérieur des immeubles, les concierges affichent en général les consignes communales en matière des déchets; ils rappellent les dates de vide-grenier, de collecte des encombrants ou des déchets spéciaux, ou encore celles des déchèteries mobiles.

Les gérances donnent aux concierges les outils nécessaires pour effectuer leur travail dans de bonnes conditions. Elles informent aussi les locataires ou coproprié-

taires de leurs devoirs ainsi que du rôle du concierge et de ses limites. Elles prennent les dispositions utiles pour leur sécurité et leur santé (local et instruction adaptés au stockage et à l'emploi de produits, mesures pour éviter les risques de glissade ou d'exposition à l'amiante, etc.) et la conformité légale (interdiction de désherbant sur les places, toits, routes; élimination adéquate des sources lumineuses ou des produits usagés). Elles assurent le contact entre voisines, concierges et habitants.

Les gérances sensibles à une gestion encore plus durable des immeubles proposent des formations (internes ou externes), mettent en place une politique d'achats durables, évitent les gaspillages (et leurs répercussions financières sur les habitants) et elles organisent l'entretien régulier des

appareils et machines (augmentation de la durée de vie).

Conciergerie ou société de nettoyage?

Selon le droit du bail, le propriétaire est tenu d'entretenir son immeuble, mais rien ne l'oblige à loger un concierge sur place. Vu l'état du marché immobilier, certains propriétaires choisissent de renoncer au concierge traditionnel au profit d'entreprises de nettoyage. Or, cette évolution est également liée au fait qu'il n'est pas toujours facile de trouver des candidats motivés par la fonction, surtout à temps parfois très partiel. Les postes de concierge à temps complet, qui gère une centaine de logements dans plusieurs bâtiments, tendent à se développer. Les immeubles disposent ainsi d'un concierge attiré qui connaît les habitants, accueille les techniciens, remonte les informations auprès des régies et est aussi familier – comme le concierge non professionnel – de la vie de la commune ou du quartier. Il s'agit en particulier de la disponibilité vis-à-vis des usagers et autres acteurs de la vie d'un immeuble (réalisation des travaux d'entretien, visites, etc.), sans oublier une présence régulière et un rôle social non négligeable (gestion des conflits ou surveillance des entrées, bien qu'un concierge ne soit pas un vigile), que les employés d'une société de nettoyage ne peuvent assumer.

Dans les écoles et autres bâtiments communaux

Les concierges des écoles et des bâtiments administratifs sont en général employés de la commune. Bien que parfois craints dans les écoles, ils jouent un rôle social important entre l'institution et les utilisateurs (le corps enseignant, les élèves ou encore les visiteurs de passage comme les parents ou autres usagers). Selon l'organisation scolaire, ils sont invités à intervenir dans les classes pour rappeler les règles de respect du bâtiment, ou ils mènent des campagnes de ramassage des déchets dans la cour. Une mauvaise définition du rôle peut conduire à des conflits au sein de l'établissement, ou au sein de la commune si le concierge s'occupe d'autres bâtiments administratifs (salle de spectacle par exemple): est-il autorisé à gronder un élève qui ne respecte pas les règles? A-t-il le droit de rappeler au professeur de sciences qu'il doit mieux gérer les produits chimiques du laboratoire? S'occupe-t-il trop d'un bâtiment par rapport à un autre? Peut-il imposer certains tris des déchets ou des consignes précises d'économie d'énergie?

Photos: leBird



Les régies autorisent l'étiquette «pas de publicité» sur les boîtes aux lettres (ici celle de la Fédération romande des consommateurs, FRC). La Bâloise Gestion immobilière a édité son propre modèle d'étiquette, à disposition des locataires auprès des concierges qui contrôlent leur usage. L'objectif principal est esthétique, mais l'action vise également à sensibiliser les locataires au tri et à éviter le gaspillage.



L'animation dans les cours d'école varie beaucoup en cours de journée, ainsi que leurs utilisateurs si l'accès est autorisé en dehors des heures d'enseignement. La garder propre est parfois un exercice difficile pour les concierges ou services de voirie.

Une collaboration déterminante

L'entretien avec les responsables d'une formation pour les concierges d'école du canton de Genève (voir en page 6) a relevé l'importance pour les participants d'avoir une vision claire de l'organigramme de leur commune, des différents services avec lesquels ils collaborent (bâtiments, voirie, écoles, développement durable, etc.) et de la place qu'ils y tiennent. Les thèmes du budget ou des achats sont également abordés. Cela, car si la formation valorise la fonction de concierge et permet aux participants de s'affirmer, elle doit encore préparer les plus motivés d'entre eux à avoir du tact et de la patience avec leurs interlocuteurs, par exemple pour l'application de nouvelles mesures ou l'achat du matériel nécessaire à leur travail.

Sans la collaboration du concierge responsable, il est souvent difficile d'assurer un tri plus poussé des déchets dans les bâtiments administratifs ou les écoles. Aussi motivés

que soient les collaborateurs, les usagers ou le corps enseignant, si le concierge n'est pas acquis à la cause, les résultats ne seront pas au rendez-vous. C'est lui qui veillera à ce que le tri mis en place soit appliqué, également par les équipes de nettoyeurs qui vident les poubelles. Il n'est certainement pas rare que le papier soit trié par les employés, puis éliminé dans le conteneur à ordures ménagères. Avec un concierge sensibilisé, cela n'arrivera pas.

Des achats publics durables

Certaines communes sont parfois propriétaires d'immeubles d'habitation. Leurs services de gérance peuvent – aidés par les concierges – jouer un rôle transversal important, non seulement sur la qualité du tri (ce qui aura un effet bénéfique sur le service de voirie), mais également sur d'autres aspects de la gestion d'immeubles comme l'entretien écologique et le choix des produits de nettoyage (voir

les recommandations sur ciem.ch). Grâce aux critères des soumissions, elles peuvent influencer la qualité des fournitures ainsi que celle du service après-vente (par exemple la réparabilité des appareils), sans oublier la logistique. Cette exemplarité multi-facettes assure de nombreux bénéfices à la commune: qualité des eaux, diminution des déchets, amélioration de la biodiversité, etc.

Anne-Claude Imhoff

leBird, Prilly

Valoriser la fonction de concierges d'école et de salle communale

Depuis 2004, l'Université ouvrière de Genève (UOG) donne tous les deux ans une formation organisée autour des besoins des concierges d'école ou de salle communale, des intendants ou encore des responsables de bâtiment scolaire.

Destinés à des personnes employées par une commune genevoise, les cours sont soutenus et reconnus par le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ, anciennement DIP) du canton. Ils sont organisés autour de quatre modules, un jeudi sur deux, en dehors des congés scolaires. La prochaine session aura lieu de septembre 2018 à mai 2019. La formation se base sur l'expérience et le vécu des participants, et elle s'appuie sur de nombreux autres professionnels. Certains contenus sont communs à ceux de la formation de concierges d'immeubles, aussi donnée par l'UOG, mais dont la fréquence est annuelle.

Prévention et gestion des conflits

Pour valoriser son métier et sa fonction, le concierge doit non seulement visualiser

sa place dans l'organigramme de la commune, mais aussi comprendre comment fonctionne une commune (départements, budget, calendrier, etc.).

Pour éviter les malentendus souvent sources de frustrations et de fatigues physiques ou psychologiques, il est important que le concierge identifie les relations entre les divers acteurs (magistrat, responsable, directeur, usager, etc.). Certains aspects logistiques sont également abordés, par exemple la gestion du temps et celle du stock. Le parcours de vie et les valeurs des concierges influencent leur manière de communiquer avec les différents acteurs qui les entourent quotidiennement.

Les situations de communication difficiles sont courantes dans leur profession. Des échanges et des exercices les aident à

mieux gérer les conflits. La formation est orientée sur les relations avec les enfants et adolescents, mais aussi sur les collaborations possibles avec les ilotiers de quartier et la police municipale.

Santé, sécurité et environnement

En plus de prévenir les accidents et les comportements inopportuns, la formation invite le pharmacien cantonal à intervenir pour rappeler les risques et les usages conformes des produits chimiques. La visite de la station d'épuration d'Aire aide les participants à mieux comprendre les limites du traitement, de même que les conséquences de certaines pratiques en aval des actions quotidiennes (en particulier l'utilisation ou l'élimination non conforme).

D'autres intervenants externes présentent le nettoyage écologique des bâtiments ainsi que les économies d'énergie. Dans le domaine de la gestion des déchets, deux autres visites sont organisées: celles de l'usine des Cheneviers et du centre de tri Serbeco. Les participants apprécient ces trois demi-journées et les mentionnent régulièrement, quand on leur demande de préciser les moments forts de la formation.

Retours positifs

Tout au long de la formation, les concierges complètent un portfolio avec les nouvelles pratiques qu'ils mettent en place dans leurs activités quotidiennes. Ils bénéficient d'un suivi individuel. Au fil des années, les organisateurs ont vu une prise de conscience plus forte des concierges – et des communes qui les emploient – sur leur rôle d'exemplarité. En près de quinze ans, les communes qui ont donné la possibilité à un concierge de suivre la formation ont souvent inscrit d'autres collaborateurs à de nouvelles sessions, gage que la formation a répondu à leurs objectifs sur le terrain.

Propos recueillis par **Anne-Claude Imhoff**, leBird auprès de Mme **Patricia Deschamps** et M. **Claude Gerber**, responsables de formation, UOG.



UOG

**SEPTEMBRE 2018
À MAI 2019
JEUDIS
DE 9H00 À 16H15**

**FORMATION CONTINUE POUR
LES CONCIERGES D'ÉCOLES ET DE SALLES
COMMUNALES DU CANTON DE GENÈVE
2018-2019**

La formation se base sur l'expérience et le vécu des participant-e-s. Par des apports de connaissances pratiques et des échanges, elle vise un perfectionnement professionnel.

Avec le soutien de:

EDUQUA

FFPC

UOG
Université Ouvrière de Genève
Centre de formation continue

La formation complète coûte 1600 francs, dont 750 peuvent être couverts par le chèque annuel de formation délivrable par l'Etat de Genève. Le cours est ouvert à quinze participants par session.

Inscription au 022 733 50 60 ou en ligne sur: uog.ch > Cours et activités > Formations > Formation continue et perfectionnement professionnel

Du métier et de l'engagement pour répondre aux besoins des concierges

Distributrice de produits de nettoyages et d'accessoires pour l'entretien des bâtiments, la société Menegalli SA suit une charte de développement durable qui inclut la formation des concierges. La gestion des déchets est un sujet régulièrement abordé.

Forum Déchets: Les régies et les concierges sont-ils plus sensibles aux aspects environnementaux qu'il y a dix ans?

Orlando Menegalli: Les sensibilités divergent, mais en lien avec notre démarche RSE, nous avons pu développer de nouvelles collaborations, par exemple les contrats-cadres ECOforfait pour plus de mille immeubles (formation des concierges, utilisation de détergents bio, etc.). Nous avons aussi pu mettre en avant la fabrication en Suisse de détergents concentrés certifiés, des cycles de conférences pour concierges, l'élaboration de cahiers des charges adaptés, etc.

FD: Quelle importance a la gestion des déchets dans le cahier des charges des concierges?

OM: Jusqu'à l'introduction de la taxe au sac, ce domaine représentait à notre avis environ 10 % du temps de travail des concierges. Dès 2013, ce taux a doublé sur Vaud, voire triplé dans certains cas. Les conséquences des incivilités de certains habitants se reportent sur les concierges. On peut citer: petits et gros encombrants déposés incognito dans les sous-sols, erreurs volontaires de tri, sachets non compostables dans le conteneur des déchets verts, utilisation de sacs non taxés, conflits avec les voiries lors du ramassage, etc.

FD: Comment les aidez-vous dans ce domaine?

OM: Nous les informons sur les bonnes pratiques (y compris sur la communication aux locataires), et nous proposons une mise en réseau entre concierges de la même commune. Nous avons également organisé des séances d'information avant l'entrée en vigueur des taxes au sac. Précisons encore que la présence d'un concierge dans un immeuble, plutôt qu'une société de nettoyage, facilite la gestion des déchets et permet d'éviter certains gaspillages et dérives.

FD: Les communes, propriétaires de nombreux immeubles, suivent-elles des démarches de développement durable?

OM: Celles qui ont une politique d'achats durables le font en général. Les communes

devraient au minimum favoriser des produits certifiés facilement biodégradables (OCDE 302b). Elles peuvent aussi mettre en place des alternatives à l'utilisation de glyphosates pour l'entretien extérieur.

FD: Les concierges sont-ils suffisamment informés sur les prescriptions légales?

OM: Les concierges professionnels le sont en général, par exemple sur l'élimination conforme des déchets spéciaux. Pour la majorité des concierges semi-professionnels, nous avons un devoir en tant que revendeur: celui de communiquer les bonnes pratiques. Comme employeuses, les régies ont aussi des responsabilités. Elles doivent en particulier apporter du soutien à leurs concierges, par exemple à travers des avertissements aux locataires ou des courriers aux voiries.

Responsabilité sociale d'entreprise (RSE)

Menegalli SA assume son rôle de premier plan en Suisse-romande: la société fournit cinq mille concierges et garantit le suivi d'une charte de développement durable élaborée en 2008. Dans les cinq domaines que sont l'assortiment, l'usage responsable des produits, les déchets, les transports et la responsabilité d'entrepreneur, elle a identifié seize engagements qu'elle mesure régulièrement. Pour les déchets: réduction des emballages, reprise des détergents périmés, réparation des aspirateurs.

www.menegalli.ch



L'usage responsable des produits est une priorité pour l'entreprise Menegalli: des articles sur les bonnes pratiques sont régulièrement publiés sur son site, des formations individuelles sont organisées et la plupart de ses produits sont facilement biodégradables et fabriqués en Suisse.

Gibloux: des arguments pour la taxe au poids

La commune de Gibloux (FR) est composée de douze villages totalisant 7200 habitants sur 36 km². Après la fusion le 1^{er} janvier 2016, M. Ayer, conseiller communal responsable de la gestion des déchets, a étudié différentes variantes. Le nouveau règlement est entré en vigueur début 2018.

Avant la fusion, certaines communes appliquaient la taxe au poids et d'autres, celle au sac. La mission de M. Ayer était d'harmoniser la situation dans un délai de deux ans. Il a d'abord comparé les statistiques, fournies par l'usine Saidef, sur les ordures ménagères et les déchets encombrants des anciennes communes.

40 % d'ordures ménagères en moins

Ces statistiques ont confirmé que les communes soumises à la taxe au poids produisaient 40 % d'ordures ménagères en moins. M. Ayer en a fait la démonstration en séance de commune en présentant différents déchets et les tris favorisés selon le modèle de taxation. Le choix de la taxe au poids a fait l'unanimité. Pour M. Ayer, l'application de cette variante est aussi particulièrement importante, car chaque tonne de déchets qui n'est pas incinérée permet d'économiser 250 kg de mâchefers à mettre en décharge.

Quatre compacteurs et trois déchèteries

Les économies réalisées par la diminution des quantités incinérées ainsi que par l'abandon des tournées hebdomadaires de ramassage ont permis de financer l'instal-



La déchèterie du secteur Farvagny est située à quelques minutes à pied du centre du village, mais rares sont les usagers non motorisés sur la commune de Gibloux.

lation de compacteurs à déchets. Chaque déchèterie dessert quelque mille ménages, avec une vingtaine de tris sélectifs et de larges horaires d'ouverture (environ douze heures sur quatre jours). De plus, le système assure un accès en tout temps pour le dépôt des sacs d'ordures ménagères et les biodéchets. Ce modèle est ainsi convivial et sa mise en place n'a suscité que très peu de réactions négatives.

Le plus difficile: les encombrants

Le principal défi a été l'application, par la population, du nouveau guide de la gestion des déchets (respect des filières et des sec-

teurs¹), en particulier pour la benne d'encombrants. Les surveillants continuent de rappeler régulièrement qu'elle n'est destinée qu'aux objets qui n'entrent pas dans les sacs-poubelle. Les contenants en plastique de plus de deux litres y sont par contre admis. Les autres déchets plastiques sont à mettre en sac-poubelle. Les trois premiers mois, deux surveillants supplémentaires ont rappelé les consignes.

Egalité de traitement

Les services de la commune sont soumis aux mêmes règles que les habitants. Les entreprises qui collectent les déchets pour les particuliers ont accès à la déchèterie si leur clientèle réside dans la commune. La commune comptant 80 exploitations agricoles sur son territoire, le mémo-déchets précise que les plastiques agricoles sont à charge du propriétaire, soit via les compacteurs (taxe au poids), soit par livraison directe à la Saidef.

Propos recueillis par **Anne-Claude Imhoff**, leBird, auprès de **Dominique Ayer**, conseiller communal en charge du dicastère Forêt, endiguement, agriculture, voirie et protection de l'environnement, commune-gibloux.ch



En dehors des heures d'ouverture, le compacteur à ordures ménagères (en gris) ainsi que les conteneurs pour les déchets de cuisine (360 litres) et les déchets de jardin (benne) restent accessibles.

¹ Pour assurer un équilibre dans l'exploitation des déchèteries, chaque ménage est assigné à un secteur, avec un macaron à coller sur le pare-brise du véhicule.

Déchetteries valaisannes: élaboration d'une nouvelle aide à l'exécution

La nouvelle aide à l'exécution pour l'exploitation et l'aménagement des déchetteries permet au canton du Valais de soutenir ses communes dans le développement d'infrastructures conformes, fiables et respectueuses de l'environnement.

Avec l'introduction de la taxe causale dans le Valais romand au 1^{er} janvier 2018, les citoyens sont de plus en plus encouragés à trier leurs déchets; ils réclament ainsi des solutions spécifiques et fiables. Outre les points de collecte pour les déchets ménagers quotidiens recyclables (papier, verre, aluminium, etc.) et non recyclables (sac taxé ou conteneur pesé), les communes mettent à disposition des déchetteries conçues pour accueillir tous les types de déchets. Or, afin d'offrir un service de qualité à moindre coût, les exploitants de déchetteries doivent réunir de nombreuses compétences.

Les déchetteries sont souvent aménagées de manière sommaire sur une ancienne décharge communale. Elles ne remplissent pas toujours toutes les conditions découlant de l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), notamment en matière d'adaptations constructives (étanchéité des sols et traitement des

eaux de pluie). Pour soutenir les gestionnaires de déchetteries et les communes, le Canton a élaboré une aide à l'exécution. Celle-ci clarifie les exigences fédérales et permet d'assurer une amélioration continue des activités ainsi qu'un tri facile et respectueux de l'environnement.

Aménagement des déchetteries

L'aménagement adéquat des déchetteries est l'un des principaux sujets soulignés par l'aide à l'exécution. L'absence d'aménagements appropriés peut augmenter significativement le risque de pollution d'un site par le dépôt provisoire de déchets sur des surfaces non étanches. Les richesses du sous-sol valaisan sont précieuses et il faut absolument les préserver. Une partie importante du territoire cantonal, en particulier la plaine du Rhône, se situe en secteur A_u de protection des eaux, destiné à protéger les eaux souterraines exploitables. Il est donc fondamental que les lieux de stockage provisoire comme les déchetteries soient aménagés pour diminuer autant que possible l'atteinte à l'environnement. L'aménagement essentiel consiste à étanchéifier le sol, pour collecter, évacuer et – si nécessaire – traiter les eaux s'écoulant sur cette surface étanche. Il est également recommandé de donner la préférence à

des bennes munies de couvercle afin de réduire le poids de l'eau de pluie dans celles-ci et d'éviter que l'eau se souille au contact des déchets. L'aide à l'exécution présente une liste exhaustive des aménagements requis pour chaque type de déchets. Elle permet de clarifier les exigences et d'uniformiser la qualité des déchetteries.

Taxe causale et infrastructures fiables

Avec l'entrée en vigueur de la taxe causale, la population réclame des infrastructures sûres répondant à ses besoins. L'aide à l'exécution vise également à soutenir les communes dans leurs démarches de communication et d'information. Les exigences concernant les déchetteries n'étaient jusqu'alors pas clairement définies, laissant parfois les gestionnaires d'exploitation ainsi que les responsables communaux dans le flou. Démêler et clarifier les exigences légales favorise à coup sûr un tri plus écologique des déchets.

Formation

En parallèle, le canton du Valais a organisé à l'automne 2017 deux sessions de formation à l'intention des exploitants de déchetteries, dans le but de les préparer à l'introduction de la taxe causale. Ces sessions ont remporté un important succès (plus d'une quarantaine de participants) et permis d'apporter aux communes un soutien apprécié dans la mise en place de ce nouveau dispositif.

Les premiers retours montrent que les citoyens se sont rapidement adaptés à l'introduction du nouveau système et qu'un plus grand nombre de personnes applique le tri des déchets. En matière de collecte des déchets ménagers, le principe du pollueur-payeur est désormais en vigueur sur la majeure partie du territoire cantonal.

Contact: **Mélina Dini** et **Isabelle de Riedmatten**, collaboratrices scientifiques, **Thierry Pralong**, chef du groupe déchets et sols, Service de l'environnement (SEN), groupe déchets et sols, www.vs.ch/fr/web/sen/dechets



La déchetterie de l'UTO, à Uvrier, a été construite en partenariat avec la ville de Sion. Ses objectifs sont de réduire les risques liés au trafic dans l'enceinte de l'usine, tout en augmentant la qualité du tri et en offrant une infrastructure conforme, fiable et simple d'utilisation.

Agenda Pusch

Cours pour les communes

20 et 21 septembre 2018, Tripôle
– Yverdon-les-Bains

Gestion des déchets – cours de base

Le cours de base pour la gestion des déchets urbains, réparti sur deux journées, donne un aperçu de l'organisation de l'économie suisse des déchets et du recyclage, avec les dispositions légales et les changements à venir. Un tour d'horizon des instruments, champs d'actions et approches possibles pour les communes est proposé. Les chiffres clés des communes des personnes présentes sont analysés et approfondis. La discussion d'autres exemples pratiques durant la visite d'une déchèterie permet un transfert de savoir optimal entre les participants.



Brian Walker

Cours pour les communes

Jeudi 27 septembre 2018, Université de Lausanne – Ecublens

Favoriser des espaces pour la biodiversité dans les communes

Que ce soit en milieu rural ou urbain, l'implantation d'espaces favorables à la biodiversité est possible partout. Les prairies,



Nicolas Christie

haies, zones humides ou encore certaines microstructures sont autant de milieux propices à une biodiversité riche et variée, tout en offrant à l'homme un cadre de vie et des zones de détente de haute qualité. Ce cours d'une journée aura pour objectif de donner aux communes les instruments et connaissances nécessaires pour l'établissement et la gestion de ce type de milieux, avec une approche différenciée. Pour chaque milieu seront présentés les bénéfices pour l'homme et la nature, ainsi que différentes techniques de mise en place et d'entretien. Une visite de terrain permettra de découvrir quelques réalisations exemplaires dans le domaine.

Journée d'information

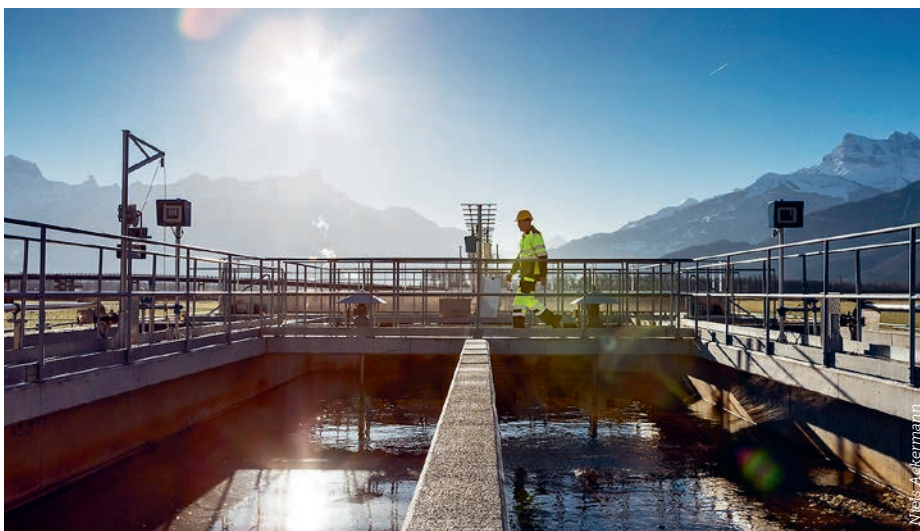
Vendredi 30 novembre 2018,
Tolochenaz-Morges

Réduire les micropolluants à la source

Les micropolluants génèrent des problèmes toujours plus importants en ce qui concerne l'épuration de l'eau ainsi que des conséquences sur l'environnement et la santé. Leur élimination par des installations de traitement efficaces, mais également la mise en œuvre de mesures pour limiter leur émission constituent une nécessité.

La journée d'information Pusch «Réduire les micropolluants à la source», destinée aux communes, se composera dans un

premier temps d'un tour d'horizon général qui permettra de poser le cadre factuel et législatif lié aux micropolluants (sources et effets des micropolluants, législation fédérale et état de situation des eaux en Suisse). Elle abordera ensuite les différents domaines d'action dans lesquels les communes peuvent agir, concrètement, en faveur de la diminution de la diffusion des micropolluants dans l'environnement. Qu'il s'agisse des espaces verts, de l'agriculture et de l'industrie ou des STEP, les communes ont un réel pouvoir pour mettre en place des démarches allant dans ce sens. Des exemples de bonnes pratiques communales viendront illustrer ces possibilités au fil de la journée.



Nicolas Kermaunt

Retrouvez toutes les offres de formation de PUSCH sur www.pusch.ch/fr/agenda

... Autres actualités

Soirée After-waste

Eco-conception

Le premier événement du réseau romand des professionnels des déchets After-waste a eu lieu le 30 mai au musée du Léman, à Nyon. Il a donné la parole à deux spécialistes des emballages.

Julien Boucher, directeur de la société EA, a présenté le rôle et les limites de l'éco-conception pour diminuer les charges environnementales d'un produit, tout en conservant la qualité du service qu'il rend. Il a illustré quelques démarches avec des exemples concrets comme la bouilloire électrique isotherme pour la démarche systémique, ou les emballages à usage unique pour une démarche spé-

cifique aux vols aériens. Guido Fuchs, chef de projet Développement durable de la Coop, a décrit les pratiques de son entreprise pour concevoir ou diminuer les emballages, résultats de nombreux compromis entre hygiène, identification, conservation, etc. Ainsi que l'ont montré les deux exposés et le débat qui a suivi, il n'y a pas de solution simple pour réduire les emballages ou éco-concevoir des produits, ce qui explique aussi la difficulté de légiférer en la matière.

Le prochain rendez-vous After-Waste est fixé au 20 septembre, à La Chaux-de-Fonds. Détails et inscriptions à venir sur cosedec.ch



Forum ARV

Construction durable

En décembre 2018, le numéro 117 traitera des matériaux de construction. Une page sera consacrée à l'association asr Recyclage Matériaux Construction Suisse, qui développe des actions en faveur de l'économie circulaire et défend les intérêts de la branche du recyclage des déchets de chantiers.

L'asr organise cet automne deux événements: le 3 octobre, à Lausanne, un gros plan sur l'association rappellera les enjeux d'une bonne gestion des ressources. En novembre un forum pour experts-conseils en sites pollués et entrepreneurs chargés de leur assainissement présentera la pratique de l'échantillonnage dans le terrain (à échelle 1:1) et le standard OLED.

Inscriptions et informations sur asr.ch



Événement Tecorbe

Cendres de bois

L'Ordonnance sur les déchets (OLED) interdit de déposer les cendres issues de la combustion du bois à l'état naturel sans analyse (cela en particulier pour vérifier la teneur en chrome VI, conséquence inévitable de la combustion du bois) ni traitement préalable dans les décharges de type B, induisant une forte augmentation des coûts d'élimination.

Lors du séminaire à Orbe, le 3 mai, l'organisation Energie bois a parlé des conséquences de cette mesure sur les exploitants de chaudière à bois. Un représentant de l'Etat de Vaud a expliqué pourquoi les cantons romands ne sont pas favorables à un délai transitoire de cinq ans pour stocker de nouveau ces cendres en décharge de type B, mais acceptent le compromis d'une mise en décharge de type D, sans analyse, avec les mâchefers. L'association HARVE a présenté son mandat de collecte des données pour développer les filières de traitement des cendres. D'autres spécialistes ont encore expliqué les perspectives et les difficultés, en lien avec l'analyse rapide par spectrométrie de fluorescence des rayons X, la logisitique, l'utilisation en cimenterie, dans le béton ou dans les géopolymères.

Lors du débat qui a suivi, certains participants ont regretté que les groupes de travail n'incluent pas davantage de spécialistes en agriculture, en particulier en ce qui concerne le compostage: s'il est protégé des intempéries, le chrome VI, au contact de la matière organique, se réduit rapidement en chrome III, non problématique.

Travail de maturité

De l'art avec les déchets

Sarah Stuber a réalisé son travail de maturité en créant une œuvre artistique avec des déchets trouvés au bord du lac Léman. Son objectif était de sensibiliser les spectateurs sur les conséquences des activités humaines: restes de pique-nique, surplus de stations d'épuration, industries, etc. Elle a collecté quelques kilos de déchets, puis elle les a lavés, triés et organisés en spirale (voir illustration en page suivante). Le choix de la spirale s'est imposé, car elle représente le cycle du recyclage, mais également le cercle vicieux induit par les déchets sur les milieux naturels, en particulier aquatiques.



Ordonnance sur les déchets (OLED)

Aides à l'exécution

L'OFEV élabore avec les cantons, les associations professionnelles du secteur privé ainsi que d'autres offices fédéraux des aides à l'exécution pour concrétiser l'ordonnance. Ce printemps trois aides sont en consultation:

- > la «liste positive des biodéchets» propose aux cantons une démarche uniforme et axée sur la pratique pour apprécier et évaluer les déchets se prêtant au compostage et à la méthanisation au sens des art. 14, al. 1, et 34, al. 1;
- > la seconde indique comment procéder au contrôle des décharges pour s'assurer que les objectifs de l'OLED soient bien remplis;
- > et la dernière concrétise l'obligation d'établir un diagnostic des polluants et un plan d'élimination des déchets conformément à l'art. 16.

Les textes soumis à consultations sont disponibles sur le site ofev.ch > thème déchets > informations pour spécialiste > politique des déchets > OLED > Exécution de l'OLED.

FORUM DÉCHETS

Bulletin romand d'information sur la diminution et la gestion des déchets

Le saviez-vous?

Quelle bonne conclusion, pour ce numéro consacré aux conciergeries, que de parler du lac Léman. De nombreux immeubles et leurs extérieurs, en Suisse romande, font partie de son bassin versant; ils ont donc également une incidence sur son état de santé. Car, même si le lac se porte bien, la présence de micropolluants (pesticides, résidus de médicaments) appelle à la vigilance, comme l'indique le rapport 2017 de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (voir aussi sur cipel.ch). Des analyses révèlent en outre la présence de microplastiques dans tous les compartiments lacustres: l'eau, les sédiments et les organismes aquatiques. Pour la plupart, ils sont issus de la fragmentation

d'objets comme les sacs de caisse, pailles ou emballages. Campagnes de sensibilisation, ramassage, comptabilisation et caractérisation des déchets, ou encore recherche scientifique: de nombreuses actions sont menées par des associations, communes ou instituts de recherche autour du lac. Pour son travail de maturité, une gymnasienne lausannoise a créé une œuvre d'art à partir des déchets des rives du lac Léman. Alors qu'elle considérait initialement le lac comme «un endroit naturel, pur et nettoyé, reflétant la propreté de la Suisse», ce fut une surprise pour elle de collecter à son bord, aidée par quelques camarades, une dizaine de kilos de déchets en moins d'une heure (voir en page onze).



Sarah Stuber

Abonnements

Abonnement d'un an: (4 numéros)

Abonnement multiple annuel
(plusieurs exemplaires à la même adresse)

fr. 30.-

Prix dégressif jusqu'à
fr. 15.-/abonn. pour 10 abonn. ou plus

Anciens numéros: fr. 8.- pour 1 exemplaire, fr. 7.50/ex. pour 2 exemplaires,
fr. 7.-/ex. pour 3 exemplaires, fr. 6.-/ex. pour 4 exemplaires, fr. 5.-/ex. de 5 à 9 exemplaires,
fr. 4.-/ex. dès 10 exemplaires

Numéros parus: 85 Entreprises/commerces, 86 Incitations, 87 Chantiers, 88 Appels d'offres, 89 Matériaux dangereux, 90 Infrastructures, 91 Déchets verts, 92 Plastiques, 93 Différences Suisse-UE, 94 Sources lumineuses, 95 Incinération, 96 Repreneurs finaux, 97 Règlements communaux, 98 Littering, 99 Appareils élect(ron)iques, 100 Encombrants, 101 Activités d'insertion, 102 Vieux bois, 103 Collecte des biodéchets, 104 Déchets spéciaux, 105 Emballages, 106 OLED, 107 Logistique des ordures ménagères, 108 Chantiers, 109 Déchèteries externes, 110 Pneus usagés, 111 Fiabilité des données, 112 Restauration, 113 Polluants du bâtiment, 114 Formation, 115 Conciergeries, **et suivants:** 116 Conformité du tri, 117 Matériaux de construction

POSTCODE 1

JAB
1008 Prilly

Impressum

Edition 115, juin 2018

Editeur PUSCH – L'environnement en pratique,
Hottingerstr. 4, CP 211, 8024 Zurich,
Tél. 044 267 44 11, mail@pusch.ch, www.pusch.ch

Avec le soutien de Office fédéral de l'environnement (OFEV) et des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais, Vaud.

Tirage de ce numéro 3100 ex.

Rédaction et administration leBird Sàrl, bureau d'ingénieurs en ressources et construction durable,
Route de Renens 4, CH-1008 Prilly,
Tél. 021 624 64 94, fax 021 624 64 71, info@lebird.ch

Layout Peter Nadler, Fällanden

Photo de couverture leBird

Commandes et abonnements sur www.forumdechets.ch

Impression ArtPRINT, Lausanne, sur papier recyclé
Cyclus blanc

Service aux lecteurs

Vous trouverez d'autres informations, adresses utiles, notes de publication et liens en relation avec le thème abordé ou les activités de Pusch sur les sites web:

www.forumdechets.ch
et www.pusch.ch

PUSCH